



STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET FONDS DE DOTATION



Date (s) : 19 janvier 2024	Lieu : Visio	Durée : 3 heures	Tarif adhérents : 90 € Tarif non adhérents : 180 €
----------------------------	--------------	------------------	---

Objectifs pédagogiques

- ◆ Définir les objectifs d'une stratégie immobilière
- ◆ Méthodologie de diagnostic de son patrimoine immobilier partir de critères techniques, d'usage, contextuels, juridiques et financiers pour construire une stratégie efficace
- ◆ Modéliser des scénarios et choisir le plan stratégique répondant aux attentes
- ◆ Communiquer, fédérer et déployer la stratégie adoptée

Programme

Ouverture et présentation

SEQUENCE 1 : Contexte et Enjeux de la stratégie immobilière pour les associations et fondations (vis-à-vis des ATC

– contexte inflation et taux immobilier/ stratégie au regard du droit de préemption)

- Enjeux vis-à-vis des autorités de tarification
- Contexte inflationniste
- Contexte de levée de fonds (augmentation des taux OAT à 3% concernant 0,5% il y a environ 1 an)

Stratégie au regard du droit de préemption

–Les différentes solutions

- Propriétaire locataire
- Rappel : Limite capacité juridique droit de propriété
- Détention via SCI,
- Détention via fonds de dotation (concernant les spécificités d'un fond)

Détention via SCI détenue par un fond

– Stratégie financière

- Réévaluation d'actif
- Crédit bail immo vs Emprunt vs autofinancement
- Rappel des spécificités des fonds dotations (gouvernance, conventionnement, rupture, etc.)

Avantages / inconvénients du fonds de dotations

SEQUENCE 2 : Les aspects budgétaires et les stratégies à adopter vis-à-vis des financeurs

- Coût immobilier et structure budgétaire
- Dispositif PPI
- Les différentes sources de financement

– Etude de cas

Public : Directeurs d'établissements et services, chefs de services et tout salarié souhaitant intégrer les fondamentaux du recrutement

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation :

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Formateur en droit social, membre de la Société ENDRIX et collaborateur de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des exercices de mise en situation.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.